

<p><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p>	<p><b>Master HES-SO en Design</b> <b>HEAD – Genève</b> Année académique : 2024 - 2025</p>
<p><b>Titre du module</b></p>	<p>Master Thesis théorique</p>
<p><b>Filière(s)</b></p>	<p>Master Architecture d'intérieur</p>
<p><b>Type de module</b></p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p><b>Code</b></p>	<p>MAIMTT1</p>
<p><b>Crédits ECTS</b></p>	<p>9 ECTS</p>
<p><b>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</b></p>	<p>Ce module est composé de 1 unité(s) de cours spécifiée(s) dans le plan d'études.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer sa capacité à élaborer des hypothèses intellectuelles et des questions de recherche pertinentes dans le domaine de l'architecture d'intérieur. Cette capacité implique une pensée critique, la résolution de problèmes et des compétences analytique.</li> <li>• Acquérir des compétences dans l'utilisation et la reconnaissance de toutes les formes de technologie pertinentes pour le processus de recherche. Celles-ci impliquent des compétences poussées en matière de rédaction, de méthode de recherche, d'analyse de données et d'utilisation d'instruments tels que les outils bibliographiques, les linkographies ou l'intelligence artificielle.</li> <li>• Développer une maîtrise de l'utilisation de formats médiatiques, multimédias ou hypermédias. Cette aptitude inclut la production d'articles, podcasts, pièces de théâtre, films, social media reels ou d'autres formats créatifs et innovants.</li> <li>• Développer sa capacité à défendre des idées et des arguments dans le cadre d'une soutenance publique devant un jury. Celle-ci implique des compétences en matière de communication et présentation, ainsi qu'une compréhension approfondie de la recherche et de ses implications.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p>

	<p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du re-cours à ces applicatifs.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale [1 unité d'enseignement] / la note moyenne finale [au moins 2 unités d'enseignement] minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<p><b>Modalités de remédiation</b></p>	<p>Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement (note de 3.5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, la note est portée à 4.0. Dans le cas contraire, la note demeure 3.5. Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.</p>
<p><b>Modalités de répétition</b></p>	<p>Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.</p>